

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JOANIE LEPAGE	Numéro de permis 2015978	Date d'inspection Le 10 mars 2021	
Nom de l'établissement Garderie chez Nini		Numéro de téléphone (506) 504-0057	
Adresse 6395 17 Route Saint-Quentin NB E8A 2J8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une visite de surveillance.
- Le ratio est respecté lors ma visite.
- Des activités selon l'intérêt des enfants sont montées quotidiennement, des périodes de jeux extérieures se font tous les jours.
- Les recommandations de Santé publique lors de la pandémie Covid sont respectées par l'établissement.
- Les rapports d'incidents mineurs sont rangés dans les dossiers de chaque enfant, le parent et l'éducatrice à signer, la date est mise.
- Je remarque que l'éducatrice est à l'écoute des enfants et encourage l'autonomie des enfants.
- Les périodes de repos satisfont les besoins individuels et ne durent pas plus de deux heures.
- L'établissement offre deux collations santé et le déjeuner par jour ainsi que le dîner.

original signé par
Mona Martin

Le 10 mars 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Joanie Lepage

Le 10 mars 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date